

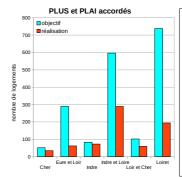
LA PRODUCTION DES LOGEMENTS AIDES **EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

Bilan au 31 octobre 2017

Parc Public - hors ANRU - Programmation initiale

PLUS REGION 509 42% 203 31% Cher 39 24 62% 12 10 83% dont CA Bourg 16 14 88% 100% Eure et Loir 206 39 19% 83 23 28% 56 Indre 55 98% 27 18 67% 424 211 173 dont Tours Métropole Val de Loire 266 104 39% 108 39 36% dont CD Indre et Loire 158 107 68% 65 39 60% Loir et Cher 73 41 56% 29 19 66% 139 327 Loiret 411 34% 55 17% dont Orléans Métropo 242 70 29% 258 26 10% dont CD Loire 169 69 29 42% 41%

Source : DRFAL Ce ntre SISAI



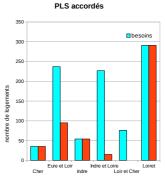
Les objectifs programmation régionale 2017 portent sur 1 860 logements PLUS/PLAI, dont 160 PLAI en structure dans le Loiret.

Le Cher a quasiment attieint ses objectifs initiaux.

L'Indre, le CD d'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher ont réalisé les deux tiers de leurs objectifs.

Le contingent 2017 est le même qu'en 2016 avec 600 prêts PLS.

	PLS							
Liberté • Égalité • Fraternité	structures		ordinair	e public	ordinaire privé			
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Contingent : 600 logements	Besoins prévisionnels	Logements autorisés	Besoins prévisionnels	Logements autorisés	Besoins prévisionnels	Logements autorisés		
REGION	388	328	446	111	86	51		
Cher	0	0	0	0	35	35		
dont CA Bourges	0	0	0	0	35	35		
Eure et Loir	111	66	126	29	0	0		
Indre	48	48	6	6	0	0		
Indre et Loire	15	0	177	15	35	0		
dont Tours Métropole Val de Loire	15	0	87	0	33	0		
dont CD Indre et Loire	0	0	90	15	2	0		
Loir et Cher	0	0	76	0	0	0		
Loiret	214	214	61	61	16	16		
dont Orléans Métropole	120	120	52	52	0	0		
dont CD Loiret	94	94	9	9	16	16		
Réserve régionale	-320 logements							



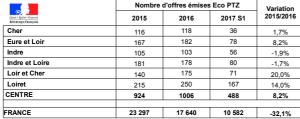
PLUS = Prêt Locatif à Usage Social PLAI = Prêt Locatif Aidé d'Intégration PLS = Prêt Locatif Social

caractéristiques d'un prêt à la consommation affectée, est plafonné à : - 20 000 € s'il finance un bouquet de deux actions de rénovation énergétique.

490 agréments ont pour le moment été distribués, pour une très large part dans le Loiret pour des structures.

L'éco-prêt à taux zéro

Nombre	Variation		
2015	2016	2017 S1	2015/2016
116	118	36	1,7%
167	182	78	8,2%
105	103	56	-1,9%
181	178	80	-1,7%
140	175	71	20,0%
215	250	167	14,0%
924	1006	488	8,2%
	2015 116 167 105 181 140 215	2015 2016 116 118 167 182 105 103 181 178 140 175 215 250 924 1006	116 118 36 167 182 78 105 103 56 181 178 80 140 175 71 215 250 167 924 1006 488



10 000 € s'il finance une installation d'assainissement non collectif (ANC) peu consommatrice d'énergie.

L'éco-prêt peut être individuel (consenti à un particulier) ou, depuis janvier 2015, collectif (consenti à

L'éco-prêt à taux zéro est un prêt réglementé aidé par l'État pour le financement des travaux de réhabilitation énergétique des logements. Le montant de l'éco-prêt qui a, la plupart du temps, les

- 30 000 € s'il finance au moins trois actions de rénovation ou bien un ensemble de travaux d'amélioration de la performance globale d'un logement, mesuré par un expert thermicien.

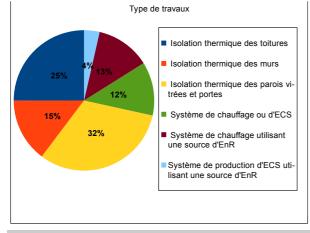
Pour 2016, le nombre d'éco-PTZ a progressé en région Centre-Val de Loire, alors qu'il a fortement diminué à l'échelle nationale

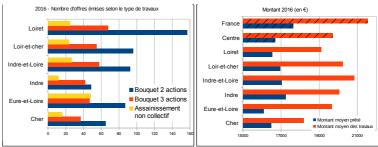
Le montant moven est resté stable, avec 16 682 € de movenne (à noter que le prêt « Performance globale » n'a pas utilisé en 2016). Concernant le type de logement, l'eco-PTZ concerne majoritairement des propriétaires (92%) et des

maisons (97%), avec une répartition assez équilibrée en tiers entre les années de construction (avant 1949, 1949-1974 et après 1975)

Enfin, les travaux concernent dans plus de la moitié des cas des travaux d'isolations (toiture, murs ou parois vitrés et portes)

Sur le premier semestre 2017, le nombre d'offres émises représente environ 50 % des offres émises ces deux dernières années





Contact: 02 36 17 45 82 - Courriel: dlh.sblad.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr



LA PRODUCTION DES LOGEMENTS AIDES EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

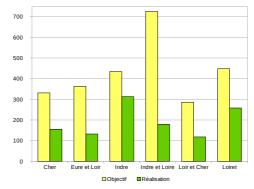
Bilan au 31 octobre 2017

Service Bâtiment, Logement et Aménagement Durables Département Logement et Habitat

Parc Privé - Programmation initiale

Aides Programme Habiter Mieux de lutte contre la précarité énergétique (propriétaires occupants et bailleurs, hors copropriétés)

	Avec double compte				
Agence nationale Anah de l'habitat	Objectifs de logements	Logements financés	Taux de réalisation		
REGION	2 587	1 155	45%		
Cher	331	155	47%		
dont CA Bourges	51	22	43%		
Eure et Loir	363	132	36%		
Indre	434	313	72%		
Indre et Loire	725	179	25%		
dont Tours Métropole Val de Loire	210	65	31%		
dont CD Indre et Loire	515	114	22%		
Loir et Cher	286	118	41%		
Loiret	448	258	58%		
dont Orléans Métropole	97	56	58%		
dont CD Loiret	351	202	58%		



Un peu moins de la moitié des objectifs Habiter Mieux sont atteints en région à fin octobre.

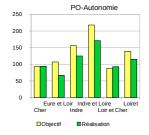
Le territoire de l'Indre a engagé le plus de dossiers (313), ce qui porte son taux de réalisation à 72 %.

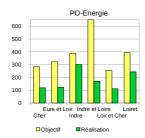
Le Loiret a aussi dépassé la moitié de ses objectifs.

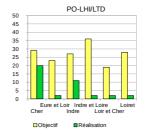
Aides aux propriétaires occupants

Agence	Autonomie			Amélioration énergétique			Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé (LHI/LTD)		
nationale Anah de l'habitat	Objectifs de logements	Logements financés	Taux de réalisation	Objectifs de logements	Logements financés	Taux de réalisation	Objectifs de logements	Logements financés	Taux de réalisation
REGION	801	665	83%	2 295	1 068	47%	162	39	24%
Cher	93	94	101%	283	119	42%	29	20	69%
dont CA Bourges	14	16	114%	44	17	39%	3	1	33%
Eure et Loir	107	67	63%	322	124	39%	23	2	9%
Indre	156	125	80%	388	301	78%	27	11	41%
Indre et Loire	218	171	78%	655	170	26%	36	2	6%
dont Tours Métropole Val de Loire	65	50	77%	188	61	32%	10	0	0%
dont CD Indre et Loire	153	121	79%	467	109	23%	26	2	8%
Loir et Cher	88	93	106%	254	111	44%	19	2	11%
Loiret	139	115	83%	393	243	62%	28	2	7%
dont Orléans Métropole	25	25	100%	83	55	66%	6	0	0%
dont CD Loiret	114	90	79%	310	188	61%	22	2	9%

Source : DREAL Centre-Val de Loire / Infocentre Anah







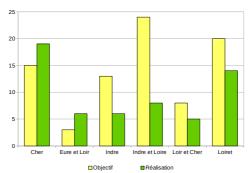
L'engagement des dossiers d'adaptation des logements à la perte d'autonomie est bien avancé (taux de réalisation régional : 83 %). Les territoires de la CA de Bourges et du Loiret-Cher ont dépassé marginalement leur objectif.

L'atteinte des objectifs d'amélioration énergétique pour les propriétaires occupants est à mi-parcours au niveau régional.

Concernant les dossiers de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé les réalisations sont concentrées sur les territoires du Cher (Etat) (19 dosssiers) et de l'Indre (11 dossiers). Peu de dossiers ont été engagés sur les autres territoires (2 maximum).

Aides aux propriétaires bailleurs

Agence	Toutes interventions				
nationale Anah de l'habitat	Objectifs de logements	Logements financés	Taux de réalisation		
REGION	90	58	64%		
Cher	15	19	127%		
dont CA Bourges	3	4	133%		
Eure et Loir	13	6	46%		
Indre	10	6	60%		
Indre et Loire	24	8	33%		
dont Tours Métropole Val de Loire	10	4	40%		
dont CD Indre et Loire	14	4	29%		
Loir et Cher	8	5	63%		
Loiret	20	14	70%		
dont Orléans Métropole	7	1	14%		
dont CD Loiret	13	13	100%		



Environ 2/3 des objectifs de logements PB sont atteints en région. Le territoire du Cher (Etat) a dépassé son objectif initial. Le CD du Loiret a atteint son objectif de 13 dossiers.

A fin octobre, 39 logements ont été réservés par Action Logements, dont 31 sur le département d'Eure-et-Loir.

Contact : 02 36 17 45 82 - Courriel : dlh.sblad.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr